Avis publics



DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

Demande d'autorisation de démolir l'immeuble situé au 3451, rue Masson

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, que le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement tiendra une séance publique le 20 juillet 2022, à 18h30, à la salle du conseil située au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, afin de statuer sur la demande d'autorisation de démolir le bâtiment situé au **3451, rue Masson** et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un immeuble mixte de 3 étages et comportant 52 logements.

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) et au Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6), toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public (au plus tard le 13 juillet 2022), faire connaître son opposition motivée par courriel à l'adresse suivante greffe-rpp@montreal.ca ou par courrier à l'adresse suivante :

Secrétaire d'arrondissement Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie 5650, rue D'Iberville, 2^e étage Montréal (Québec) H2G 2B3

Fait à Montréal, ce 4 juillet 2022

Arnaud Saint-Laurent Secrétaire d'arrondissement	-
Pour fins administratives seulement	
Certificat de publication	C
le, soussigné, Arnaud Saint-Laurent, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus à la date et de la façon suivante :	- 1
Affichage au bureau d'arrondissement en date du 4 juillet 2022 et	
Publication sur le site internet de l'arrondissement en date du 4 juillet 2022	
Fait à Montréal, ce 4 juillet 2022	F
Secrétaire d'arrondissement	